

**United Nations Development Programme**  
**Country: Madagascar**  
**PLAN DE TRAVAIL ANNUEL 2023**

<b>Titre du Projet</b>	Renforcement de capacités nationales pour le respect des obligations environnementales mondiales dans le cadre des priorités du développement durable
<b>Effet(s) UNSDCF:</b>	D'ici 2030, les institutions nationales sont efficaces, responsables, transparentes et agissent dans un cadre constitutionnel et légal, dans l'observation de l'état de droit et le respect des droits l'homme, l'égalité de genre, la durabilité environnementale afin d'assurer une assise de légitimité politique.
<b>Effet(s) Escomptés CPD:</b>  <i>(Those linked to the project and extracted from the CPD)</i>	<b>Effet 1:</b> Les institutions nationales sont efficaces, responsables, transparentes et agissent dans un cadre constitutionnel et légal, dans l'observation de l'Etat de droit et le respect des droits l'homme, l'égalité de genre, la durabilité environnementale afin d'assurer une assise de légitimité politique
<b>Produits attendus:</b>  <i>(Those that will result from the project and extracted from the CPD)</i>	Output 1.3: Mettre à la disposition des institutions aux niveaux national et décentralisé les compétences et des outils nécessaires, y compris numériques (gouvernance électronique), pour planifier, mettre en œuvre, suivre et évaluer efficacement les politiques publiques, et mobiliser les ressources financières pour améliorer la prestation des services publics de base.  Output 1.4: Appliquer et faire respecter la loi en vue de la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement en renforçant les capacités des acteurs clés du système de justice et de sécurité, des OSC et des communautés
<b>Implementing Partner:</b>	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD)
<b>Responsible Parties:</b>	PNUD, MEDD, MEN, MEF

**Brief Description**

L'objectif de ce projet est d'aider Madagascar à respecter et à maintenir ses obligations au titre des trois conventions de Rio. En tant que contribution à la réalisation de cet objectif, l'objectif immédiat de ce projet est de renforcer un ensemble ciblé de capacités nationales pour fournir et maintenir des résultats environnementaux mondiaux dans le cadre des priorités de développement durable. Cela sera réalisé par cinq composantes qui développeront des capacités systémiques, institutionnelles et individuelles à Madagascar. Parmi les activités clés du projet figurent la mise en place anticipée d'un système d'information sur la gestion de l'environnement et le renforcement des structures et mécanismes institutionnels pour l'intégration et l'application de la conformité aux Conventions de Rio. La stratégie du projet met l'accent sur une approche à long terme d'institutionnalisation des

qui jettent les bases d'une prise de décision efficace en matière d'avantages environnementaux mondiaux. La participation active des représentants des parties prenantes dans le cycle de vie complet du projet facilite l'adaptation stratégique des activités du projet conformément aux objectifs du projet. En outre, l'inclusion des acteurs non étatiques contribue à la gestion collaborative adaptative de la mise en œuvre du projet et favorise la durabilité à long terme des résultats du projet. Le projet a commencé en 2017 et a été prévu se terminer en novembre 2022. Une prolongation d'une année a été accordée pour permettre au projet de fonctionner jusqu'en novembre 2023.

Project Period: 2023\_\_\_\_\_

2023 AWP budget: 1 060 628 USD

Atlas Award ID: 104056\_\_\_\_\_

UNDP Contribution (SIGOB): 54 000 USD

PAC Meeting Date 23 juin 2017\_\_\_\_\_



Secrétaire Général

Government: in kind

Donor:

Other:

In-kind:

Agreed by (Government)

MAMITIANA Andriamanjato

DocuSigned by:

Asivore Agbokou

C135D7A7AB19437...

Agreed by (UNDP)

# I. ANNUAL WORK PLAN

Year: 2023

PLANNED ACTIVITIES		TIMEFRAME				RESPONSIBLE PARTY	PLANNED BUDGET				
<i>List activity and associated actions</i>		Q1	Q2	Q3	Q4		Funding Source	Budget Description	Amount GEF	Amount SIGOB (11507)	TOTAL Amount
<b>Activité 1.2 Mises à jour des textes législatifs clés</b>  Livrable: Deux projets de textes élaborés	1.2.1. Définir et prioriser les besoins de réforme et/ou de révision des textes législatifs et réglementaires qui ont une incidence directe sur l'intégration des obligations de la Convention de Rio dans les politiques et les plans sectoriels					MEDD, UGP, GDTT	GEF	75700-Training, Workshop	1.282		1.282
	1.2.2. Appuyer l'élaboration des projets de textes législatifs et réglementaires clés					MEDD, UGP, GDTT	GEF	72100-Service companies (Lot 1)	23.448		23.448
						MEDD, UGP, GDTT	GEF	75700-Training, Workshop	17.792		17.792
	1.2.4. Rendre opérationnel la base de données des textes sur l'environnement (renforcement des capacités, communication)					MEDD, UGP, GDTT	GEF	72100-Service companies	4.720		4.720
					MEDD, UGP, GDTT	GEF	75700-Training, Workshop	2.962		2.962	
<b>Activité 1.3. Intégrer les obligations des Conventions de Rio dans les plans de développement régionaux et sectoriels</b>  Livrable : Outils et Documents de planification intégrant les conventions de Rio	1.3.1. Finaliser le guide d'intégration des conventions de Rio dans les plans locaux					MEDD, UGP, GDTT	GEF	72100-Service companies (Lot 1)			-
						MEDD, UGP, GDTT	GEF	75700-Training, Workshop	2.964		2.964
<b>GEF</b>									<b>53.168</b>		<b>53.168</b>
<b>PNUD</b>											
<b>Total Composante 1</b>									<b>53.168</b>		<b>53.168</b>
<b>2.1. Elaborer une stratégie de mobilisation des ressources financières</b>	2.1.3. Elaborer le plan d'opérationnalisation de la stratégie avec les canaux de financements prioritaires					MEDD, UGP, GDTT	GEF	75700-Training, Workshop	13.000		13.000

PLANNED ACTIVITIES		TIMEFRAME				RESPONSIBLE PARTY	PLANNED BUDGET				
<i>List activity and associated actions</i>		Q1	Q2	Q3	Q4		Funding Source	Budget Description	Amount GEF	Amount SIGOB (11507)	TOTAL Amount
Livrable : Document de stratégie de mobilisation des ressources avec le plan de mise en oeuvre	2.1.4. Mettre en oeuvre des activités ciblées du plan d'opérationnalisation					MEDD, UGP, GDTT	GEF	72100-Service companies (Lot 1)	68.744		68.744
2.2. Suivi et traçage de la mobilisation des ressources  Livrable: Rapport sur les tests réalisés	2.2.1. Elaborer les politiques et procédures de suivi et traçage de l'utilisation de financement pour répondre aux obligations de l'environnement mondial (Prévention des doubles comptages et prise en compte des contributions en nature)					MEDD, UGP, GDTT	GEF	72100-Service companies (Lot 1)			-
	2.2.2. Mettre en oeuvre le test de traçage					MEDD, UGP, GDTT	GEF	75700-Training, Workshop	7.000		7.000
						MEDD, UGP, GDTT	GEF	72100-Service companies (Lot 1)			-
<b>GEF</b>								<b>88.744</b>			<b>88.744</b>
<b>PNUD</b>											
<b>Total Composante 2</b>								<b>88.744</b>			<b>88.744</b>
3.3. Définitions des indicateurs à suivre  Livrable: Document des indicateurs	3.3.1. Identifier les indicateurs spécifiques de l'Environnement et de Développement Durable du secteur MEDD pour le rapport international des trois conventions					MEDD, UGP, GDTT	GEF	72100-Service companies (Lot 2)	177.123		177.123
						MEDD, UGP, GDTT	GEF	75700-Training, Workshop	13.000		13.000
	3.3.2. Choix et validations des indicateurs pertinentes pour le SIGE					MEDD, UGP, GDTT	GEF	72100-Service companies (Lot 2)			-
	3.3.3. Alignement des indicateurs SPSE, pour alimentation du SIGE, et renforcement de capacité pour les Responsables de la Planification et du Suivi-Evaluation (RPSE) du MEDD					MEDD, UGP, GDTT	GEF	75700-Training, Workshop	17.000		17.000
						MEDD, UGP, GDTT	GEF	72100-Service companies (Lot 2)			-
3.3.4. Mise à jour des indicateurs du Cadre pour le Développement de la Statistique de l'Environnement (CDSE), du TBE et de Hay Nature					MEDD, UGP, GDTT	GEF	72100-Service companies (Lot 2)			-	

PLANNED ACTIVITIES		TIMEFRAME				RESPONSIBLE PARTY	PLANNED BUDGET				
List activity and associated actions		Q1	Q2	Q3	Q4		Funding Source	Budget Description	Amount GEF	Amount SIGOB (11507)	TOTAL Amount
	(Dans les quatre régions pilotes du projet)					MEDD, UGP, GDTT	GEF	75700-Training, Workshop	8.500		8.500
	3.3.5. Finaliser et valider (ateliers technique et national) des indicateurs pertinents appropriés aux Conventions de RIO (consultant) le SIGE					MEDD, UGP, GDTT	GEF	72100-Service companies (Lot 2)			-
<b>3.4. Mise en cohérence des systèmes d'information existents</b>	3.4.1. Standardisation des méthodes de collectes de données (Protocole de collectes d'informations)					MEDD, UGP, GDTT	GEF	72100-Service companies (Lot 2)			-
	Livrable : Protocole de collectes d'informations										
<b>3.5. Système Intégré d'Information sur la Gestion de l'Environnement (SIGE)</b>	3.5.1 conception du système à mettre en place					MEDD, UGP, GDTT	GEF	75700-Training, Workshop	11.500		11.500
	Livrable : SIGE disponible					MEDD, UGP, GDTT	GEF	71300 - Local consultant	8.000		8.000
<b>3.6. Mise en place d'un SIGE précoce (Pilote)</b>	3.6.1. Installation et acquisition de matériels informatiques complémentaires					MEDD, UGP, GDTT	GEF	72100-Service companies (Lot 2)			-
	Livrable: Rapport de renforcement des capacités					MEDD, UGP, GDTT	GEF	72800 - Information Technology Equipmt	174.000		174.000
	3.6.2 renforcement de capacités techniques ( parties prenantes, administrateurs du système, etc.)					MEDD, UGP, GDTT	GEF	72100-Service companies (Lot 2)			-
	3.6.3 tester la mise en œuvre anticipée du SIGE et déterminer proposer des améliorations.					MEDD, UGP, GDTT	GEF	72100-Service companies (Lot 2)			-
	3.6.4. Communiquer sur le SIGE					MEDD, UGP, GDTT	GEF	72100-Service companies (Lot 2)			-
<b>GEF</b>								<b>409.123</b>			<b>409.123</b>
<b>PNUD</b>											
<b>Total Composante 3</b>								<b>409.123</b>			<b>409.123</b>

PLANNED ACTIVITIES		TIMEFRAME				RESPONSIBLE PARTY	PLANNED BUDGET				
List activity and associated actions		Q1	Q2	Q3	Q4		Funding Source	Budget Description	Amount GEF	Amount SIGOB (11507)	TOTAL Amount
<b>4.1. procéder à l'Analyse institutionnelle de la gouvernance environnementale</b>  Livrable : Document de stratégie et plan de mise en oeuvre des recommandations	4.1.1. Analyse institutionnelle du MEDD (Analyse rôles et missions, concertations avec MEDD, ...), et des mécanismes de coordination et de concertation nationales (CES, CIME, GDTT, etc.)					MEDD, UGP, GDTT	GEF	75700-Training, Workshop	1.638		1.638
	4.1.2. Développement de stratégie, mécanismes et outils (guide, etc.) de renforcement du LEADERSHIP du MEDD et d'intégration des conventions de Rio					MEDD, UGP, GDTT	GEF	72100-Service companies (Lot 1)	171.736		171.736
	4.1.3. Développement d'un projet intégrateur multi-acteur et multisectoriel, pour le développement durable en capitalisant sur les acquis du projet CCCD-Rio.					MEDD, UGP, GDTT	GEF	72100-Service companies (Lot 1)			-
<b>4.2. Procéder au Renforcement du CIME et CESc</b>  Livrable : Rapport sur la restructuration et performance de CIME et des CES	4.2.1. Appuyer la mise en œuvre du plan de réforme et de renforcement des capacités des CIME, CES, des plateformes d'échanges et des cadres d'intervention interministérielle					MEDD, UGP, GDTT	GEF	72100-Service companies (Lot 1)			-
	4.2.2. Elaborer la feuille de route pour le mainstreaming et l'alignement des conventions de Rio avec les Plans de Développement Sectoriels					MEDD, UGP, GDTT	GEF	72300 - Materials & Goods	2.000		2.000
						MEDD, UGP, GDTT	GEF	72100-Service companies (Lot 1)			-
<b>Activité 4.3 : Renforcer les capacités des structures et mécanismes d'intégration régionale</b>  Livrable: Rapport de renforcement des capacités	4.3.1.Elaborer le plan de réforme et de renforcement des capacités des structures et mécanisme de coordination et d'intégration territoriales					MEDD, UGP	GEF	75700-Training, Workshop	1.374		1.374
						MEDD, UGP, GDTT	GEF	71600- Travel	9.500		9.500
	4.3.2. Mettre en oeuvre le plan de restructuration et de renforcement des capacités des CER et des structures infra-régionales (CLG, etc.).					MEDD, UGP	GEF	72100-Service companies (Lot 1)			-
						MEDD, UGP, GDTT	GEF	71600- Travel	15.836		15.836

PLANNED ACTIVITIES		TIMEFRAME				RESPONSIBLE PARTY	PLANNED BUDGET				
List activity and associated actions		Q1	Q2	Q3	Q4		Funding Source	Budget Description	Amount GEF	Amount SIGOB (11507)	TOTAL Amount
	4.3.3.Appuyer l'intégration des Conventions de Rio dans les planifications (Appui à l'élaboration des planifications territoriales, intégration dans la politique et stratégie national) des secteurs et régions ciblés					MEDD, UGP	GEF	72100-Service companies (Lot 1)			-
<b>4.4. Pilotage des meilleures pratiques de mainstreaming régional</b>  Livrable: Rapport sur les bonnes pratiques par rapport aux mécanismes d'intégration	4.4.1. Identification, expérimentation et vulgarisation des meilleures pratiques d'intégration des conventions de Rio dans les PRD					MEDD, UGP, GDTT	GEF	72100-Service companies (Lot 1)			-
						MEDD, UGP, GDTT	GEF	72300 - Materials & Goods	3.000		3.000
						MEDD, UGP, GDTT	GEF	75700-Training, Workshop	13.000		13.000
						MEDD, UGP, GDTT	GEF	71600 - Travel	2.664		2.664
<b>4.5. Mise à jour complète et rationalisation des mandats environnementaux des agences gouvernementales.</b>  Livrable: Rapport de mise à jour des mandats	4.5.1. Compiler et reviser les mandats des agences gouvernementales ciblés					MEDD, UGP, GDTT	GEF	72100-Service companies (Lot 1)			-
<b>GEF</b>								<b>220.748</b>			<b>220.748</b>
<b>PNUD</b>											
<b>Total Composante 4</b>								<b>220.748</b>			<b>220.748</b>
<b>Activité 5.2 : Elaborer et mettre en oeuvre des programmes de formation à l'intégration de la Convention de Rio, y compris les programmes d'éducation</b>  Livrable Rapport de mise en oeuvre	5.2.1. Elaboration de programmes de formation et d'éducation pour les fonctionnaires, les écoles publiques et secondaires					MEDD, UGP, GDTT	GEF	72100-Service companies (Lot 1)	142.044		142.044
						MEDD, UGP, GDTT	GEF	71600 - Travel	15.000		15.000
	5.2.2. Appui à la mise en oeuvre de programme de formation pilote					MEDD, UGP, GDTT	GEF	72100-Service companies (Lot 1)			-
	5.2.3. Programme et curricula de formation					MEDD, UGP, GDTT	GEF	72100-Service companies (Lot 1)			-
	5.2.4. Elaboration de guide pour la mise en oeuvre de la Politique					MEDD, UGP, GDTT	GEF	71600 - Travel	3.500		3.500

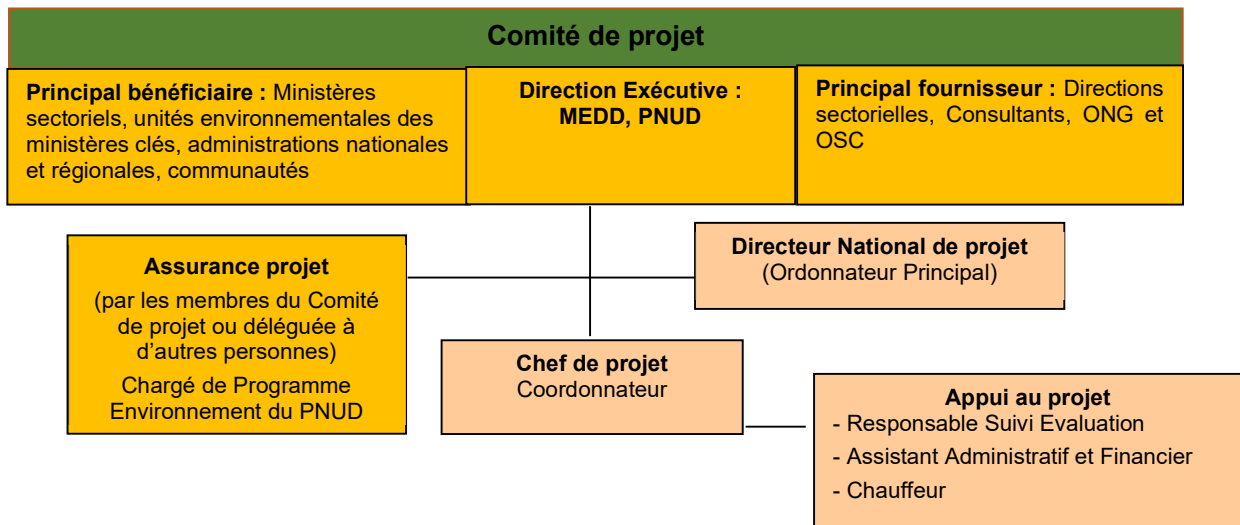
PLANNED ACTIVITIES		TIMEFRAME				RESPONSIBLE PARTY	PLANNED BUDGET				
List activity and associated actions		Q1	Q2	Q3	Q4		Funding Source	Budget Description	Amount GEF	Amount SIGOB (11507)	TOTAL Amount
	nationale d'éducation relative à l'environnement pour le développement durable (PErEDD) au niveau régional					MEDD, UGP, GDTT	GEF	72100-Service companies (Lot 1)			-
<b>5.3. Formation des formateurs sur les bonnes pratiques de operationalisation des conventions de Rio</b>	5.3.1. Former et encadrer les formateurs et les structures à forte capacité de mobilisation, de sensibilisation et de communication au public.  Rapport des campagnes de sensibilisation					MEDD, UGP, GDTT	GEF	72100-Service companies (Lot 1)			-
<b>5.4. Conduites de dialogues, formations et ateliers de sensibilisation</b>	5.4.1. Sensibilisations à travers les événements/célébrations nationales et internationales relatifs à l'environnement et au développement durable					MEDD, UGP, GDTT	GEF	72100-Service companies (Lot 1)			-
Livrable : Rapport d'activité						MEDD, UGP, GDTT	GEF	71600 - Travel	6.500		6.500
	5.4.2. Mise en oeuvre des campagnes de sensibilisation et éducation en cascade					MEDD, UGP, GDTT	GEF	72100-Service companies (Lot 1)			-
	5.4.3. - Elaborer et diffuser un guide de sensibilisation et de formation à l'usage des OSC et du secteur privé					MEDD, UGP, GDTT	GEF	75700-Training, Workshop			-
<b>5.5. Formation des formateurs sur les meilleures pratiques pour rendre opérationnelles les Conventions de Rio</b>	5.5.1. Mener des dialogues et plaider sur la mise en œuvre des Conventions de Rio au niveau des autorités compétents (Gouvernement, Sénat, Assemblée nationale, ...)  Livrable: Rapport de mise en oeuvre du plan de formation					MEDD, UGP, PFN, GDTT	GEF	72100-Service companies (Lot 1)			-
<b>5.6. Visibilité des bonnes pratiques pour l'intégration des obligations de la Convention de Rio</b>	5.6.1. Identifier et communiquer les bonnes pratiques					MEDD, UGP, GDTT	GEF	74200-Audio Visual&Print Prod Costs	10.000		10.000
						MEDD, UGP, GDTT	GEF	72100-Service companies (FE)	47.801		47.801
						MEDD, UGP, GDTT	GEF	72100-Service companies (Lot 1)			-
Livrable : Document sur les bonnes pratiques partagées						MEDD, UGP, PFN, GDTT	GEF	71600 - Travel	10.000		10.000



PLANNED ACTIVITIES		TIMEFRAME				RESPONSIBLE PARTY	PLANNED BUDGET				
<i>List activity and associated actions</i>		Q1	Q2	Q3	Q4		Funding Source	Budget Description	Amount GEF	Amount SIGOB (11507)	TOTAL Amount
	5.6.2.Utiliser les réseaux de médias sociaux pour partager les bonnes pratiques					MEDD, UGP, GDTT	GEF	72100-Service companies (Lot 1)			-
<b>GEF</b>								<b>234.845</b>	<b>-</b>	<b>234.845</b>	
<b>PNUD</b>								<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>Total Composante 5</b>								<b>234.845</b>	<b>-</b>	<b>234.845</b>	
						SIGOB (11507)	71400-Contractual Services - Individ		42.580	42.580	
						SIGOB (11507)	71300 - Local consultant		2.300	2.300	
						SIGOB (11507)	72400-Communic & Audio Visual Equip		2.200	2.200	
						SIGOB (11507)	71600 - Travel		1.000	1.000	
						SIGOB (11507)	75100 - GMS		4.000	4.000	
						SIGOB (11507)	72500-Supplies		1.920	1.920	
						<b>GEF</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
						<b>SIGOB</b>		<b>-</b>	<b>54.000</b>	<b>54.000</b>	
						<b>Total Composante 6 Gestion</b>		<b>-</b>	<b>54.000</b>	<b>54.000</b>	
	Coût transversaux					PNUD	70000				
	DPC					PNUD	70000				
	<b>TOTAL GEF</b>							<b>1.006.628</b>	<b>-</b>	<b>1.006.628</b>	
	<b>TOTAL SIGOB</b>							<b>-</b>	<b>54.000</b>	<b>54.000</b>	
	<b>TOTAL GENERAL</b>							<b>1.006.628</b>	<b>54.000</b>	<b>1.060.628</b>	

## II. MANAGEMENT ARRANGEMENTS

### Structure d'organisation du projet



- 3.1. Le **partenaire de mise en œuvre** est le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. Il est responsable et redevable de la mise en œuvre du projet, la réalisation des produits attendus du projet, et l'utilisation efficace des ressources allouées au projet.
- 3.2. La **partie responsable** est une entité choisie pour agir au nom du Partenaire de mise en œuvre afin de tirer profit de leurs compétences spécialisées, d'atténuer les risques et de diminuer les lourdeurs administratives, sur la base d'un document ou contrat écrit lui permettant d'acheter des biens ou fournir des services financés sur le budget du projet, Toutes les parties responsables sont directement redevables devant le partenaire de mise en œuvre en conformité avec les termes de leur accord ou du contrat signés entre les deux parties.
- 3.3. Conformément à la Lettre d'accord signée avec le Gouvernement, le PNUD est en même temps le partenaire de mise en œuvre et la partie responsable pour la rubrique de dépenses concernant les services d'appui pour la mise en œuvre du projet et les autres charges. Cette disposition permet au PNUD d'engager et de payer directement les dépenses relatives à cette rubrique, tel qu'il a été convenu dans le PTA signé, sans recourir à chaque fois à l'approbation du partenaire de mise en œuvre.
- 3.4. Le **Comité de Projet** est la principale instance décisionnelle du projet, en charge des orientations du projet et de la validation de ses résultats. Il comprend les fonctions suivantes :
- **L'Exécutif**, qui préside le Comité de projet, est désigné par **le Ministère de l'Environnement, et du Développement Durable**. Il a la responsabilité de l'utilisation efficace des ressources du PNUD allouées au projet et de l'obtention des résultats (Cf. Réglementation Financière 27.01). Le Directeur National, sous l'autorité du partenaire de mise en œuvre, est l'ordonnateur sur le budget du projet. Il approuve les demandes de services (réquisitions) et les demandes de paiement.

- Le **Partenaire de développement** ou **Fournisseur principal** représente les intérêts des parties qui financent et/ou fournissent de l'expertise technique pour le projet. La fonction du fournisseur principal au sein du Comité est de fournir des orientations concernant la faisabilité technique et financière du projet. Le fournisseur principal est donc constitué par les structures censées réaliser les produits du projet.  
A ce titre, il comprendra les représentants du partenaire de mise en œuvre, des parties responsables, des ministères sectoriels concernés, du PNUD et d'autres donateurs et agences spécialisées éventuels.
- Les **Représentants des bénéficiaires** ou **Bénéficiaires principaux** représentent les intérêts des bénéficiaires du projet. Ils ont pour fonction principale d'assurer au sein du comité de pilotage la réalisation des résultats du projet dans la perspective des bénéficiaires du projet. Leur rôle est de défendre les intérêts de tous ceux qui vont bénéficier du projet, ou ceux pour lesquels les livrables résultant des activités permettront d'atteindre des cibles spécifiques. Les bénéficiaires principaux suivent l'avancement du projet conformément aux cibles fixées et aux critères de qualité.  
Cette fonction est assurée par les communautés, les communes, les régions, les structures d'appui à l'entrepreneuriat et à la promotion des opportunités d'emploi et de revenu.
- L'**Assurance de projet** est le rôle de tous les membres du Comité de projet, mais elle peut être déléguée. Elle appuie le comité en assurant une fonction objective et indépendante de surveillance et de suivi sur le projet. Ce rôle s'assure que les principales étapes du projet sont mises en œuvre et complétées.

Pour le PNUD, l'assurance du projet revient au Chargé de Programme Environnement.

3.5 Le **gestionnaire de projet** est le **Coordonnateur du Projet**. Il est responsable de la mise en œuvre quotidienne du projet, au nom du partenaire de mise en œuvre, et dans les limites accordées par le Comité de projet. La principale responsabilité du gestionnaire de projet est de s'assurer que le projet délivre les produits spécifiés dans le document de projet selon les normes de qualités requises et en respectant les contraintes de temps et de coût.

Le gestionnaire de projet est le certificateur sur le budget du projet.

Le Directeur National du projet et son suppléant assureront la cohésion continue entre le projet et le mandat du MEEF. Ils surveilleront les contributions du Gouvernement pour la réussite du projet.

Le Directeur National, son suppléant et le Coordonnateur de Projet assurent conjointement la réalisation des activités opérationnelles aussi bien au niveau central qu'au niveau décentralisé et sont co-responsables de la qualité des résultats du projet. Ils sont redevables de l'utilisation efficace et efficiente des ressources, ainsi que de l'utilisation rationnelle des biens et équipements acquis dans le cadre de ce projet, dans le respect des procédures en vigueur.

3.6 Le Directeur National et le Coordonnateur de Projet sont assistés par une unité technique et une unité administrative.

- L'unité technique est composée par le Responsable suivi-évaluation.
- L'unité administrative et financière est composée par un assistant administratif et financier et un chauffeur. Cette unité a la responsabilité de

veiller à l'observance des procédures administratives et financières applicables.

Par ailleurs, le Directeur National de Projet devra procéder à la nomination de son suppléant.

3.7 Les remises d'espèces aux Partenaires de mise en œuvre se feront selon les dispositions du CPAP contenues dans les alinéas 6.4 à 6.9.

Des formations seront organisées, selon les besoins, en vue du renforcement des capacités de l'équipe de mise en œuvre.

3.8 Afin d'assurer une gestion financière saine des ressources du projet, les dispositions des paragraphes 7.1 et 7.5 du CPAP s'appliqueront.

---

### III. CADRE DE SUIVI ET EVALUATION

Vis à vis des dispositions mentionnées dans le CPAP, le mécanisme de suivi et d'évaluation est entrepris conformément à la matrice des résultats de l'UNDAF ainsi qu'au plan de suivi et d'évaluation du programme. L'objectif étant de veiller à une utilisation efficace des ressources du projet ainsi qu'à la redevabilité, la transparence et l'intégrité. Le partenaire de mise en œuvre présentera des rapports de progrès trimestriels sur les réalisations et les résultats du projet, les risques, les problèmes rencontrés lors de l'exécution du projet ainsi que l'utilisation des ressources comme il en a été convenu dans le PTA, conformément aux dispositions et du PNUD en la matière.

#### Sur une base trimestrielle :

- Une évaluation de la qualité enregistrera les progrès réalisés vers l'atteinte des résultats clés, basée sur les critères de qualité et les méthodes consignées dans le tableau de gestion de la qualité ;
- Un journal des problèmes sera activé dans Atlas et mis à jour par le chef de projet afin de faciliter le suivi et la résolution de problèmes potentiels ou des demandes de modification ;
- Un journal des risques fondé sur une analyse initiale des risques (voir journal des risques en annexe) sera activé dans Atlas et régulièrement mis à jour en fonction des facteurs de l'environnement externe qui pourraient affecter la réalisation du projet ;
- Un rapport trimestriel d'avancement fondé sur les informations susmentionnées enregistrées dans Atlas sera soumis par le chef de projet au Comité de projet par le biais de l'assurance projet. Ce rapport suivra le format de rapport standard disponible dans l'Executive Snapshot ;
- Un journal des enseignements sera activé et régulièrement mis à jour pour assurer l'apprentissage et l'adaptation continus au sein de l'organisation et faciliter la préparation du rapport sur les enseignements à la fin du projet ;
- Un plan de suivi du calendrier sera activé dans Atlas et mis à jour afin de suivre les actions/événements clés en matière de gestion.

#### Annuellement :

- **Visites du projet :** Des représentants du PNUD et du gouvernement devraient visiter le projet au moins une fois par an. Les visites de terrain servent à valider les résultats, plus particulièrement ceux obtenus au cours de la période précédant la visite. Si entreprise pendant la dernière partie de l'année d'exercice, la visite de terrain devrait fournir les dernières informations relatives à l'avancement du projet vis à vis du rapport annuel. Chaque

visite de terrain devrait être suivie de l'élaboration d'un bref document faisant office de rapport qui sera déposé au plus tard une semaine après le retour au bureau ;

- **Rapport d'examen annuel** : Un rapport d'examen annuel sera rédigé par le chef de projet et transmis au Comité de projet et au Comité des résultats. Le rapport d'examen annuel devra au minimum contenir le format type du rapport trimestriel d'activité d'Atlas, couvrant toute l'année, ainsi que des informations à jour sur chacun des éléments mentionnés du rapport trimestriel ainsi qu'une synthèse des résultats obtenus par rapport aux cibles prédéfinies au niveau des produits.
- **Examen annuel du projet** : Sur la base du rapport ci-dessus, le projet fera l'objet d'un examen annuel durant le quatrième trimestre de l'année ou juste après, afin d'analyser la performance du projet et valider le plan de travail annuel pour l'année suivante. Durant la dernière année, cet examen se fera sous forme d'évaluation finale. Cet examen est mené par le Comité de projet et peut impliquer d'autres parties prenantes si besoin. Il portera sur les progrès réalisés vers l'obtention des produits escomptés et veillera à ce que ces derniers restent cohérents avec les résultats appropriés.

---

## IV. CADRE LEGAL

Le Plan de travail annuel, qui, avec le CPAP signé par le Gouvernement et le PNUD, constituent un Document de Programme tel que défini dans l'Accord de Base Type en matière d'Assistance (SBAA). Par ailleurs, toutes les dispositions du CPAP sont applicables à ce document.

En accord avec l'article III de l'Accord de Base Type en matière d'Assistance (SBAA), la responsabilité de la sûreté et de la sécurité du partenaire de mise en œuvre, de son personnel et de ses biens, ainsi que des biens du PNUD placés sous la garde des Partenaires de mise en œuvre, incombe aux Partenaires de mise en œuvre.

Le Partenaire de mise en œuvre (MEDD) devra :

- a) mettre en place un plan de sécurité approprié et le maintenir, en prenant en considération la situation de la sécurité dans le pays de mise en œuvre du projet ;
- b) assumer tous les risques et responsabilités liés à la sécurité du Partenaire de mise en œuvre et la pleine exécution du plan de sécurité.

Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place, et d'en proposer des modifications si nécessaires. Le fait de ne pas mettre en œuvre et de tenir un plan de sécurité approprié tel qu'il est requis ci-après sera considéré comme une violation de cet accord.

Le Partenaire de mise en œuvre (MEDD) s'engage à entreprendre tous les efforts raisonnables pour veiller à ce qu'aucun des fonds reçus en vertu de ce Document de Projet ne soit utilisé pour soutenir des personnes ou des entités associées au terrorisme et que les bénéficiaires des sommes éventuellement fournies par le PNUD ci-dessous n'apparaissent pas sur La liste tenue par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999). La liste est accessible au <http://www.un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng.htm>.

Cette disposition doit être incluse dans tous les contrats de sous-traitance ou les sous-accords conclus dans le cadre de ce Document de Projet.

## V. JOURNAL DE QUALITÉ

<b>PRODUIT 1 : Une stratégie/ plan national de développement durable intègre pleinement les obligations de la Convention de Rio</b>		
<b>Résultat de l'activité 1.2</b>	Mise à jour des textes législatifs clés	Date de début : Janvier 2023 Date de fin : Octobre 2023
<b>Objectif</b>	Contribuer à la mise en cohérence des textes des différents secteurs par rapport aux obligations environnementales mondiales	
<b>Description</b>	Faire l'analyse des textes en capitalisant sur les études déjà réalisées et en ciblant les thématiques pertinentes en vue d'identifier les lacunes et les incohérences. Identifier par la suite les besoins en mise à jour des textes ainsi que les éventuels vides juridiques et avancer des propositions en vue d'élaboration de projet de loi. Jusqu'ici, l'analyse des textes sur les secteurs mines, pétrole, eau et la gouvernance communautaire a été réalisée. Il importe de faire la compilation des résultats des études réalisées aussi bien dans le cadre du projet que par d'autres sources et conduire des séances de consultation et de concertation sectorielles et/ou intersectorielles, pour l'identification des besoins prioritaire de réforme, de révision ou de projets de texte essentiels, qui ont une incidence directe sur l'intégration des obligations de la Convention de Rio dans les politiques et les plans sectoriels. Il est également préconisé de rendre opérationnel la base de données des textes sur l'environnement	
<b>Critères de qualité</b>	<b>Démarche qualité</b>	<b>Date d'évaluation</b>
Elargir le cadre de concertation et de consultation.	Les cabinets d'étude vont conduire les études en impliquant le maximum de partie prenante, particulièrement les femmes et les jeunes. Les zones touchées par les grands investissements miniers et/ou infrastructurels doivent également faire l'objet d'analyse spécifique.	Octobre 2023
<b>Résultat de l'activité 1.3</b>	Intégration des obligations de la Convention de Rio dans les plans de développement sectoriels et régionaux	Date de début : Janvier 2022 Date de fin : Mai 2022
<b>Objectif</b>	Les incohérences des textes ne favorisant pas l'intégration des obligations des Conventions de Rio dans les planifications sectorielles et territoriales, sont levé et des outils d'intégration sont développé	
<b>Description</b>	En considération des résultats des analyses réalisées et des outils d'intégrations développés l'année 2023 va appuyer l'intégration des Conventions de Rio dans les documents de planifications dans des régions pilotes (Cette activités sera planifié dans la composante 4)	

Critères de qualité	Démarche qualité	Date d'évaluation
Les outils doivent tenir comptes des recommandations des recommandations des analyses des cadres politiques et légaux.	Les outils développés feront l'objet de validation par les parties prenantes.	Juin 2023
<b>Produit 2 : La mobilisation des ressources financiers est plus durable</b>		
<b>Résultat de l'activité 2.1</b>	Elaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources financières	Date de début : Janvier 2023 Date de fin : Octobre 2023
<b>Objectif</b>	Développer une stratégie pour la pérennisation financière de la mise en œuvre des Conventions de Rio	
<b>Description</b>	Une stratégie de mobilisation des ressources financières pour l'environnement (SMRFE) a été élaborée et validé techniquement. Après présentation auprès du staff du MEDD, quelques observations ont été soulevées. Prévu être réalisé en 2022, mais faute de candidat pour le poste de consultant, il est prévu de réaliser un plan d'opérationnalisation stratégique de la SMRFE tout en intégrant les observations du STAFF du MEDD.	
Critères de qualité	Démarche qualité	Date d'évaluation
La stratégie doit répondre aux besoins réels du secteur, bâtir sur l'existant en capitalisant sur les bonnes pratiques dans le domaine. Elle doit être réaliste, opérationnelle et avoir l'engagement des PTF.	La stratégie étant validée techniquement, il y a lieu d'élaborer et mettre en œuvre le plan d'opérationnalisation de la stratégie avec les canaux de financements prioritaires. Ceci comprendra entre autres l'institutionnalisation de la stratégie et l'appui à l'exploitation des canaux prioritaires de financement qui vont ressortir du plan.	Octobre 2023
<b>Résultat de l'activité 2.2</b>	Test de suivi et de surveillances des ressources mobilisées	Date de début : Juin 2023 Date de fin : Décembre 2023
<b>Objectif</b>	Faire un test sur le suivi des mobilisations des ressources pour l'environnement	
<b>Description</b>	Prendre un exemple de mobilisation des ressources existant et faire un test sur la traçabilité et le suivi de la mobilisation des ressources	
Critères de qualité	Démarche qualité	Date d'évaluation

Le test doit impliquer les principaux utilisateurs des informations financières, y compris les acteurs régionaux, et intégrera le lien avec le SIGE.	Il s'agit de développer appliquer des outils, mécanismes et procédures de suivi et traçage de l'utilisation de financement pour répondre aux obligations de l'environnement mondial (Prévention des doubles comptages et prise en compte des contributions en nature).	Octobre 2023
<b>Produit 3 : Un Système d'Information sur la Gestion de l'Environnement est établi pour améliorer le suivi et l'évaluation des impacts environnementaux mondiaux et des tendances au niveau national</b>		
<b>Résultat de l'activité 3.3</b>	Définitions des indicateurs environnementaux et de développement durable	Date de début : Janvier 2023 Date de fin : Octobre 2023
<b>Objectif</b>	Disposer d'un ensemble d'indicateurs environnementaux consolidés	
<b>Description</b>	Un ensemble d'indicateurs environnementaux permettant d'évaluer les réalisations des obligations des Conventions de Rio et autres AME est consolidé.	
<b>Critères de qualité</b>	<b>Démarche qualité</b>	<b>Date d'évaluation</b>
Le processus d'analyse et d'identification des indicateurs de références répondant aux Conventions de Rio et AME doit tenir en considération ceux utilisés dans les systèmes existants (SPANB, CBIT, COKETES, PTF, CONVENTION INTERNATIONALE, SPSE 3, CDSE, TBE, Portail Hay Natiora, ...) et des besoins d'information des PFNs.	Différents ateliers de concertation et de validation des résultats impliquant le maximum de parties prenantes seront organisés. Le processus va comprendre la mise à jour des indicateurs du Cadre pour le Développement de la Statistique de l'Environnement (CDSE), du SPSE, du TBE, pour une meilleure intégration des indicateurs retenus	Octobre 2023
<b>Résultat de l'activité 3.4</b>	Mise en cohérence des systèmes d'informations existants	Date de début : Février 2023 Date de fin : Octobre 2023
<b>Objectif</b>	Assurer la cohérence des SI alimentant le SIGE pour une complémentarité des informations	
<b>Description</b>	Mener des analyses en vue de standardisation des méthodes de collectes des informations à partir des différents systèmes qui vont alimenter le SIGE	
<b>Critères de qualité</b>	<b>Démarche qualité</b>	<b>Date d'évaluation</b>
Méthodologie standard de collectes d'informations capitalisant sur les bonnes pratiques	Processus de consultation et de validation des résultats (Protocole de collecte d'informations)	Octobre 2023



<b>Résultat de l'activité 3.5 et 3.6</b>	Mise en place du SIGE et opérationnalisation	Date de début : Janvier 2023 Date de fin : Octobre 2023
<b>Objectif</b>	Mettre en place et opérationnaliser le SIGE	
<b>Description</b>	Assurer la mise en place technique, institutionnel et matériel su SIGE	
<b>Critères de qualité</b>	<b>Démarche qualité</b>	<b>Date d'évaluation</b>
Spécifications SIGE	SIGE en place et mis en ligne. Les matériels pour l'opérationnalisation du SIGE sera installés avec les renforcements de capacité nécessaires. Les participants aux activités de renforcement des capacités doivent être adaptés et le choix équilibré en matière de genre.	Octobre 2023
<b>Produit 4 : Structures institutionnels et mécanismes renforcés pour l'intégration et l'application de la conformité aux Conventions de Rio au sein des cadres de planification de développement sectoriels et régionaux</b>		
<b>Résultat de l'activité 4.1</b>	Analyse institutionnelle de la gouvernance environnementale	Date de début : Janvier 2023 Date de fin : Avril 2023
<b>Objectif</b>	Ressortir les besoins de renforcement des structures de coordination et d'intégration des dimensions liées aux trois conventions de Rio.	
<b>Description</b>	Organiser l'atelier de validation de l'analyse institutionnelle du MEDD et des structures de coordination et d'intégration sectorielles et territoriales.	
<b>Critères de qualité</b>	<b>Démarche qualité</b>	<b>Date d'évaluation</b>
L'analyse doit faire l'objet d'une large consultation des personnes concernées et doit tenir compte des recommandations issues des précédentes études.	Le Rapport d'analyse et la proposition de recommandations feront l'objet de validation. Il est également prévu pour appuyer le MEDD de développer un projet intégrateur multi-acteur et multisectoriel, pour le développement durable en capitalisant sur les acquis du projet CCCD-Rio.	Avril 2023
<b>Résultat de l'activité 4.2</b>	Cadre de coordination Inter-ministériel sur les MEAs (CIME, CES, GDTT, etc.)	Date de début : Février 2023 Date de fin : aout 2023

<b>Objectif</b>	Renforcer et reformer les structures de coordination et d'intégration intersectorielles, particulièrement les cellules environnementales sectorielles (CES) et le comité interministériel (CIME), ainsi que les différentes plateformes intersectorielles.	
<b>Description</b>	Mobiliser le CIME, les CES, les plateformes intersectorielles, etc., et appuyer le leadership du MEDD dans la coordination de actions pour la mise en œuvre des Conventions de Rio au niveau des autres secteurs et mener des plaidoyer	
<b>Critères de qualité</b>	<b>Démarche qualité</b>	<b>Date d'évaluation</b>
Tenir compte des études des cadres politiques et légaux réalisés et s'assurer que les réformes sont issues des processus de concertation entre les différents responsables sectoriels.	Sur la base des résultats des analyses institutionnelles, appuyer la mise en œuvre du plan de réforme et de renforcement des capacités des CIME, CES, des plateformes d'échanges et des cadres d'intervention interministérielle	Octobre 2023
<b>Résultat de l'activité 4.3</b>	Renforcer les capacités des structures et mécanismes d'intégration régionale	Date de début : Janvier 2023 Date de fin : Octobre 2023
<b>Objectif</b>	Mener des renforcements de capacités des institutions au niveau régional	
<b>Description</b>	A partir des diagnostics faits, des renforcements de capacités seront à faire pour appuyer le mécanisme institutionnel	
<b>Critères de qualité</b>	<b>Démarche qualité</b>	<b>Date d'évaluation</b>
Intégrer dans le processus les groupes d'acteurs non étatiques et les institutions infrarégionales touchées par l'harmonisation institutionnelle (des CRD, CER, Comité Local de Développement de District, Comité Communal de Développement et Structures Locales de Concertation). Y intégrer les dimensions équité, solidarité, respect, paix et droits humains,	Mise en place de cadre de concertation au niveau des régions ciblées.	Octobre 2023
<b>Résultat de l'activité 4.4</b>	Pilotage des meilleures pratiques de mainstreaming régional	Date de début : Janvier 2023 Date de fin : Octobre 2023
<b>Objectif</b>	Promouvoir la synergie des actions intersectorielles et au niveaux territoriales	
<b>Description</b>	Identifier et renforcer les bonnes pratiques de coordination territoriale et des activités de démonstration afin de trouver les failles et les atouts pour renforcer les mécanismes de coordination des interventions des acteurs	

Critères de qualité	Démarche qualité	Date d'évaluation
Les actions devraient favoriser l'intégration des conventions de Rio dans les projets ou les actions des partenaires clés intervenant dans la gouvernance environnementale locale (Kobaby, Rindra, PAGE, etc.)	Etablir et mettre en œuvre le contrat de collaboration avec les partenaires clés (Kobaby, Rindra, PAGE, etc.) et mettre en place un mécanisme de suivi des actions.	Octobre 2023
<b>Produit 5 : Conscientisation et sensibilisation du public sur l'intégration des Conventions de Rio</b>		
<b>Résultat de l'activité 5.2</b>	Evaluation des besoins de formation et standardisation des modules et supports de formation pour mettre en œuvre les obligations des conventions de Rio	Date de début : Janvier 2023 Date de fin : Octobre 2023
<b>Objectif</b>	Favoriser la production de matériels et modules de formation en lien avec l'intégration des conventions de Rio	
<b>Description</b>	Mettre en place un cadre officiel d'échange pour l'élaboration de programme et matériels de formation et accompagner des expériences ciblées de formation pour l'intégration des conventions de Rio.	
Critères de qualité	Démarche qualité	Date d'évaluation
Le matériel de formation et les modules seront créés sur la base des meilleures pratiques recueillies et impliquent les structures de formation. S'assurer que les matériels et les formations favorisent l'intégration des conventions de Rio.	Favoriser les échanges sur les besoins de formation intégrant les conventions de Rio à travers un cadre de concertation entre les établissements de formation et développer des accords cadre avec ces institutions Formation des structures de formation impliquées dans le processus.	Octobre 2023
<b>Résultat de l'activité 5.3</b>	Formation des formateurs sur les meilleures pratiques pour rendre opérationnelles les Conventions de Rio	Date de début : Janvier 2023 Date de fin : Octobre 2023
<b>Objectif</b>	Développer et renforcer une plateforme de formateurs sur les conventions de Rio pour créer une masse critique de public formé et sensibilisé à tous les niveaux.	
<b>Description</b>	Former les formateurs des structures à forte capacité de mobilisation et mettre en place un mécanisme de feedback des impacts des formations.	
Critères de qualité	Démarche qualité	Date d'évaluation
Les formations tiennent compte du genre et favorisent l'implication des PFN. Toucher les structures à forte potentialité de mobilisation, de sensibilisation et de communication au public. Des séances d'échanges entre les parties prenantes peuvent être également un	Les Officiers de Police Judiciaire de l'Environnement (OPJE), les journalistes, les ministères en charges de la jeunesse et de la population seront particulièrement ciblés. Impliquer les PFN de Conventions dans les formations de plateforme de formateurs et le suivi des campagnes de formations. Concevoir et mettre en œuvre	Octobre 2023

scenario de renforcement mutuel, afin de valoriser les initiatives locales (entre OSC, entre autorités, entre jeunes, ...)	un mécanisme d'évaluation des feedbacks et d'accompagnement des formations. Un guide de sensibilisation et de formation à l'usage des OSC et du secteur privé sera également développé et vulgarisé en partenariat avec WWF.	
<b>Résultat de l'activité 5.4</b>	Conduite de Campagne de sensibilisation public	Date de début : Janvier 2023 Date de fin : Octobre 2023
<b>Objectif</b>	Sensibiliser le public sur la mise en œuvre des Conventions de Rio	
<b>Description</b>	Mener des campagnes de sensibilisations à travers les communications audio-visuels, sensibilisations de masse, manifestations pour la mise en œuvre des Conventions de Rio	
<b>Critères de qualité</b>	<b>Démarche qualité</b>	<b>Date d'évaluation</b>
Le grand public est informé et sensibilisé pour la participation à la mise en œuvre des Conventions de Rio. Prendre en compte les groupes marginalisés dans les campagnes de sensibilisation	Renforcement des capacités et suivi des associations identifiées pour les sensibilisation et éducation en cascade	Octobre 2023
<b>Résultat de l'activité 5.5</b>	Conduites de dialogues, formations et ateliers de sensibilisation	Date de début : Mars 2023 Date de fin : Octobre 2023
<b>Objectif</b>	Mener des sensibilisations et plaidoyer auprès des décideurs et des communautés	
<b>Description</b>	Mener des sensibilisations rapprochées auprès des décideurs pour le changement de comportement en faveur de l'environnement	
<b>Critères de qualité</b>	<b>Démarche qualité</b>	<b>Date d'évaluation</b>
Les principaux acteurs dans les élaborations et mises en œuvre des stratégies sont ciblés	Compte-rendu des dialogues menées	Octobre 2023
<b>Résultat de l'activité 5.6</b>	Partager les bonnes pratiques	Date de début : Janvier 2023 Date de fin : Octobre 2023

<b>Objectif</b>	Réaliser le suivi-évaluation des résultats du projet et utiliser les NTIC et les réseaux sociaux pour identifier et partager les bonnes pratiques.	
<b>Description</b>	Mettre en place des mécanismes d'identification et de partage des bonnes pratiques (Base de données des bonnes pratiques, Site web, etc.)	
<b>Critères de qualité</b>	<b>Démarche qualité</b>	<b>Date d'évaluation</b>
Les appuis mènent à la mise en œuvre en synergie des Conventions de Rio	Appuis fournis	Décembre 2022

## VI. JOURNAL DES RISQUES

	Date Identified	Description	Comment or Mgt Response	Critical Flag	Responsable de suivi
Financier	01-Nov-2017	Financement inadéquat	Sensibiliser et renforcer des cadres de collaboration avec les partenaires engagés dans le co-financement. (GEZ, AFD, etc.)	N	Coordonnateur / DNP
Stratégique	01-Apr-2017	Les intervenants du secteur privé à grands investissements pourraient ne pas collaborer avec le projet car les résultats à long terme du projet vont à l'encontre de leurs intérêts à court terme	Intégrer des représentants du secteur privé dans le processus de développement des mécanismes d'intégration (SIGE, mécanisme de mobilisation des ressources, etc.) pour susciter leur intérêt.  Développer un guide de sensibilisation du secteur privé et des OSC	N	Coordonnateur / DNP
Politique	01-Apr-2017	Les modifications apportées à la législation et aux réglementations ne sont pas officiellement approuvées ou adoptées en temps opportun	Renforcer les outils et campagnes de plaidoyer auprès des deux chambres	N	Coordonnateur / DNP
Opérationnel	01-Apr-2017	Les contributions en nature (temps et effort des parties prenantes) entraînent des conséquences imprévues	Développer les cadres d'échange, de concertation et de partenariat pour le renforcement de l'engagement à long terme des parties prenantes.	N	Coordonnateur / DNP
Opérationnel	01-Apr-2017	Partage inadéquat des informations et de la communication entre les niveaux d'administration	Impliquer les cadres techniques dans les systèmes d'information et de communication.	N	Coordonnateur / DNP
Organisationnel	01-Apr-2017	Capacité d'absorption limitée pour mener à bien les exercices d'intégration intégral	Ce risque est évité en répartissant les rôles et les responsabilités entre les nombreux ministères partenaires, et chacun d'entre eux prendra le leadership, en consultation avec le MEDD en tant qu'organisme d'exécution. Les organisations non étatiques fourniront également des compétences techniques supplémentaires	N	Coordonnateur / DNP
Strategic	29-Dec-2020	Aggravation de la situation de pauvreté, en raison de la crise de COVID, qui peut détourner la priorité du gouvernement au	Accélérer le renforcement du mécanisme de coordination et d'intégration intersectoriel, surtout le CIME qui a un encreage au niveau de la primature.	N	Coordonnateur / DNP

détriment du secteur  
environnemental

Strategic

29-Dec-  
2020

Conflit de leadership entre  
le ministère en charge de  
l'environnement et celui  
en charge de l'économie  
dans la coordination du  
développement durable

Renforcer les capacités de  
leadership du ministère de  
l'environnement et du  
développement durable

N

Coordon  
nateur /  
DNP

## VII. JOURNAL DES PROBLÈMES

Type	Date d'identification	Description	Date de mise à jour	Réponses du management / Contre mesure	Statut critique (Oui/Non)	Responsable du suivi
Opérationnel	Janvier 2019	Manque de visibilité sur les responsabilités du MEDD et du MEF par rapport au développement durable	Décembre 2021	Tenir une rencontre avec les responsables concernés et apporter les appuis nécessaires au ministère	Non	Coordonnateur
Opérationnel	Novembre 2018	Les représentants des institutions dans le comité de pilotage changent beaucoup. Ce qui entraîne un changement dans la compréhension et interprétation des interventions du projets	Décembre 2021	Les membres ont déjà leurs suppléants pour chaque institution. Sensibiliser les institutions à respecter la représentation selon les lettres de nominations qu'elles ont envoyé	Non	Coordonnateur
Opérationnel	Novembre 2022	Lourdeur des procédures, rendant difficile la mise en œuvre des petites opérations à petit montant.	Décembre 2022	Regroupement des activités qu'on peut confier à des cabinets d'étude.	Non	Coordonnateur



## VIII. PLAN DE COMMUNICATION

Type d'Action de Communication	Partie-Prenantes destinataires des Communication	Date due	Complété e	Statut
<b>Produit 1. – Un plan national de développement durable qui intègre pleinement les obligations de la Convention de Rio est développé</b>				
<b>Act 1.3. Intégration des obligations des Conventions de Rio dans les plans de développement régionaux et sectoriels</b>				
<i>Sensibiliser et renforcer les capacités des acteurs pour l'intégration des Conventions de Rio</i> - <i>Branding d'atelier (Banderoles, Roll up à message)</i> - <i>Médiatisation de l'événement/Placement d'article</i> - <i>Production d'article</i>	Autorités et autres acteurs régionaux,	<i>Toute l'année</i>		
<i>Appuyer les actions des plaidoyers pour les révisions de textes</i> - <i>Supports de plaidoyer</i>	Commissions techniques, Ministères concernés, CIME	<i>Toute l'année</i>		
<i>Cérémonie de lancement de la base de données des textes environnementaux</i> - <i>Branding d'atelier (Banderoles, Roll up à message)</i> - <i>Production de supports de communication</i> - <i>Médiatisation de l'événement/</i> - <i>Production d'article et Placement d'article</i>	Tout public	<i>Mai 2022</i>		
<i>Diffuser des textes et renforcer les capacités des acteurs</i> - <i>Emission TV (2)</i> - <i>Encart Presse (2)</i> - <i>Appui à l'édition de deux guides</i>	OPJE régionaux, Magistrats,	<i>Juin 2022</i>		
<b>Produit 3. – Un Système d'Information sur la Gestion de l'Environnement est développé</b>				
<b>Act 3.1 : Appui à la mise en œuvre du SDSI</b>				
<i>Sensibilisations et formations sur SDSI</i> - <i>Briefing avec les grantee</i> - <i>Production de supports de communication</i>	MEDD, Acteurs gestionnaires et utilisateurs de SI environnemental au niveau sectoriel et régional	<i>Toute l'année</i>		
<b>Act 3.5 Mise en place SIGE</b>				
<i>Vulgarisation du SIGE</i>	MEDD, GDTT, Détenteurs de SI et BD, utilisateurs	<i>Deuxième semestre</i>		
<i>Atelier de lancement du SIGE</i> - <i>Branding d'atelier (Banderoles, Roll up à message)</i> - <i>Production de supports de communication</i> - <i>Médiatisation de l'événement/ Placement d'article</i> - <i>Production d'article</i>	Secteurs publics et privés, OSC, STD, CTD, etc.	<i>Juin 2022</i>		
<b>Act 3.6. Pré-test de mise en place SIGE</b>				

Type d'Action de Communication	Partie-Prenantes destinataires des Communication	Date due	Complété e	Statut
<i>Collecter et diffuser les meilleures pratiques nationales et internationales sur la gouvernance environnementale</i> - <i>Production d'article</i> - <i>Médiatisation des meilleures pratiques/ Placement d'article</i> - <i>Edition de Livret sur les meilleures pratiques de gestion environnementale</i>	Acteurs de développement et de conservation, décideurs, grand public	Octobre 2022		
<b>Produit 4.: Structures institutionnels et mécanismes renforcés pour l'intégration et l'application de la conformité aux Conventions de Rio au sein des cadres de planification de développement sectoriels et régionaux</b>				
<b>Activité 4.2: Renforcement de la coordination inter sectorielle à partir du CIME</b>				
<i>Mobiliser et sensibiliser du CIME sur les Conventions de Rio</i> - <i>Atelier</i> - <i>Partage d'info</i> - <i>Multipliation des supports sur Conventions de Rio</i>	Membres du CIME	Toute l'année		
<i>Conduire des plaidoyers auprès du CIME</i>	Membres du CIME, GDTT, MEDD	Toute l'année		
<b>Activité 4.3 : Renforcement de la synergie des actions</b>				
<i>Renforcer les capacités de coordinations des entités régionales</i>	Equipe régionales	Toute l'année		
<i>Renforcer les capacités des acteurs sur la mise en œuvre des Conventions de Rio</i>	Différentes institutions	Toute l'année		
<b>Produit 5: Les sensibilisations aux valeurs environnementales mondiales touchent un large public y compris les décideurs</b>				
<b>Activité 5.2: Mise en œuvre du programme de formation</b>				
<i>Conduire des formations</i>	Leaders régionaux (CER, journalistes, CTD ...) Leaders nationaux, GDTT	<i>Toute l'année</i>		
<b>Activité 5.3: Participations aux Campagnes de sensibilisation public</b>				
<i>Participer aux différentes célébrations de journées internationaux relatifs aux Conventions de Rio et développement</i>	Grand public et décideurs	Toute l'année		
<i>Produire des outils de communications</i>	Grand public et décideurs	Avril 2022		
<i>Diffuser les informations et sensibilisations sur différents canaux audio-visuels</i>	Grand public	Toute l'année		
<b>Activité 5.4 : Conduites de dialogues, formations et ateliers de sensibilisations</b>				
<i>Organiser des dialogues et sessions de formations et sensibilisations pour les décideurs pour la mise en œuvre des Conventions de Rio</i>	Décideurs : Senat, assemblée, Communautés...	<i>Avril 2022</i>		

## IX. PLAN DE SUIVI

Produits/Sous-produits/ Activités	Désignation	Site	Mesure de référence	Cibles	Fréquence	Période	Durée (jours)	Outils de mesure	Responsables/p articipants	Observation
Produit 1 : Stratégie/plan national de développement durable, intègre pleinement les conventions de rio	Suivi des analyses des textes	National	2018 =1 secteur	02 secteurs	Trimestriel	Mars, juillet, septembre.	2j	Suivi rapports cabinet d'étude	Coordonnateur	
	Suivi des actions pour l'intégration des Conventions de Rio dans les plans sectoriels et territoriales	National et Sous national	2018 =0	03 secteurs 02 régions	Semestriel	Juillet Novembre	4j	Missions, rapports d'activités	USE/ Coordonnateur	
<b>Produit 2 :</b> La mobilisation des ressources financiers est plus durable	Suivi de l'élaboration de la stratégie de mobilisation des ressources	National	2018 =0	01 Rapport d'analyse	Semestriel	Juillet	4j	Suivi rapports consultants	Coordonnateur	
<b>Produit 3 :</b> Un Système d'Information sur la Gestion de l'Environnement est établi pour améliorer le suivi et l'évaluation des impacts environnementaux aux mondiaux et des	Suivi de la mise en place du SIGE	National	2018 =0	SIGE en place	Trimestriel	Juin, septembre. Octobre	6J	Suivi rapports consultants/cabinet d'étude	Coordonnateur	
	Suivi des dotations des matériels	Central et régional	2017=0	Dotations réalisées à 100%	Semestriel	Août, Octobre	14j	Mission sur terrain	USE PNUD/Coordonnateur	

Produits/Sous-produits/ Activités	Désignation	Site	Mesure de référence	Cibles	Fréquence	Période	Durée (jours)	Outils de mesure	Responsables/p articipants	Observation
tendances au niveau national										
<b>Produit 4 :</b> Structures institutionnels et mécanismes renforcés pour l'intégration et l'application de la conformité aux Conventions de Rio au sein des cadres de planification de développement sectoriels et régionaux	Suivi mobilisation CIME	Central	2018 = 0	Au moins 02 réunions	Semestriel	Juillet, Sept		Réunion CIME, Rapports	Chargée de programme/Co ordonnateur	
	Suivi des renforcements de capacités	Central et régional	2018 = 0	Réalisations du plan 90%	Trimestriel	Juin, Août, octobre	10	Missions, suivi rapports formations	Coordonnateur	
	Suivi des coordinations intersectorielles et territoriales	Central et régional	2018 = 0	Au moins 04 régions	Continue	Toute l'année	11	Missions, Consultations, suivi rapports	Coordonnateur	
<b>Produit 5 :</b> Conscientisation et sensibilisation du public sur l'intégration des Conventions de Rio	Suivi de la mise en œuvre du plan de renforcement de capacité	Central et régional	2018 = 0	Au moins 03 régions	Continue	Toute l'année	10	Rapports de formations, missions sur terrain	Chargée de programme/ Coordonnateur	
	Suivi de la mise en œuvre du plan de Communication	Central et régional	2018 = 0	Au moins 03 régions	Continue	Toute l'année	10	Rapports d'activités, missions sur terrain	UCOM PNUD/ Coordonnateur	

---

## **X. TDR COMITÉ DE PILOTAGE:**

### **TERMES DE REFERENCE DU COMITE DE PILOTAGE DU PROJET**

#### **I. Contexte**

Le monde s'est engagé dans un défi d'envergure en 1992 pour la sauvegarde de notre planète à travers les Conventions de Rio. C'est un défi pour l'environnement mondial et pour un développement durable. Madagascar s'est engagé dans ces Conventions.

Le gouvernement Malagasy a bénéficié de l'appui du Fonds Mondial pour l'Environnement FEM avec PNUD pour bénéficier pleinement de ces Conventions. Ainsi, le projet "Renforcement de capacités nationales pour le respect des obligations environnementales mondiales dans le cadre du développement durable" est mis en place en ce sens.

Ce projet intervient au niveau national et agit sur trois thématiques principales : le changement climatique, la biodiversité et la dégradation du sol.

#### **II. Objectifs**

Le Comité de Pilotage du Projet est spécifiquement établi par le projet pour superviser la gestion des activités du projet, il sera responsable des prises de décisions de gestion du projet. Il fournira les orientations de mise en œuvre et assurera la supervision, validation et approbation appuyant l'unité de gestion du projet.

#### **III. Rôles et attributions**

##### **a. Orientations**

- Fournir au projet une orientation et des conseils de haut niveau tenant compte de l'évolution de la situation et des nouvelles opportunités
- Assurer la mise en cohérence effective des produits du projet avec les autres stratégies et programmes d'actions nationaux pour le développement durable
- Prendre les dispositions qui s'imposent pour éviter les risques de conflits d'intérêts dans la mise en œuvre du projet ;
- Arbitrer tout conflit dans le cadre du projet,
- S'assurer de la pertinence des interventions
- Faciliter les négociations en vue de la bonne résolution des problèmes,
- Approuver la délégation des responsabilités pour l'assurance du projet.
- Fournir des conseils et de l'appui institutionnel important pour le développement du projet

##### **b. Supervision, validation et approbation**

- Superviser l'exécution du projet
- Assurer la qualité des produits du projet
- Approuver les résultats du projet
- Valider les plans de gestion du projet (plan de travail annuel – PTA, PTA révisé, plan de pérennisation, plan de décaissement, plan de passation de marché)
- Approuver les modifications de la mise en œuvre du projet au niveau programme, le cas échéant et conformément aux procédures du PNUD.
- Veiller à ce que les ressources requises soient engagées en temps opportun.
- Discuter des leçons apprises et réajuster au besoin

- Examiner et approuver les rapports à soumettre au Gouvernement, au PNUD et au GEF ;
- Participer activement aux différents programmes d'évaluation et de suivi du projet ;
- Donner des recommandations pratiques et stratégiques lors des planifications techniques et financières et les revues du projet
- Approuver la revue du plan de pérennisation du projet, stratégie de sortie...

#### **c. Appui à l'équipe du projet**

- Assurer la supervision de la gestion du projet
- Etre responsable des prises de décisions de gestion du projet
- Assurer l'efficacité des mesures prises en faveur de l'égalité des sexes
- Suivre l'avancement effectif de la mise en œuvre des activités vers les cibles et formuler des recommandations
- Appuyer à l'amélioration des performances, de la redevabilité et de l'apprentissage.
- Jouer l'interface pour appuyer la synergie et redevabilité des acteurs
- Assurer la qualité des processus et des produits associés au projet

#### **d. Organisation au sein du comité**

- Le Comité de Pilotage sera présidé conjointement par un représentant du Ministère de l'Environnement, et du Développement Durable MEDD et le Représentant résident Adjoint du PNUD.
- L'adhésion au Comité de pilotage du Projet sera multidisciplinaire et multisectorielle
- Les parties prenantes non étatiques seront également représentées, notamment le secteur privé, les établissements universitaires et instituts de recherche, les ONG et les OSC.
- Le Comité de pilotage du Projet se réunira deux fois par an
- Les réunions seront cofinancées par le PNUD. La première de ces réunions aura lieu au cours des six (6) premiers mois de démarrage de la mise en œuvre du projet.
- Au début de la mise en œuvre du projet, le Comité de pilotage du Projet peut, si cela s'avère avantageux, se réunir plus fréquemment pour établir une compréhension commune et veiller à ce que le projet démarre correctement.
- Pour permettre au PNUD d'assumer de manière ultime la redevabilité des résultats du projet, les décisions du Comité de pilotage du Projet seront prises conformément aux normes qui assureront la gestion pour l'atteinte des objectifs de développement.

#### **e. Mode de fonctionnement du comité de pilotage**

- Toute validation et prise de décision du comité du pilotage pour le projet doit avoir un caractère formel
- Dans la prise de décision, si différentes options sont proposées, la décision ayant la majorité des membres sera retenu.
- Dans le cas où une ou des décisions doivent être prises par rapport à une situation particulière en dehors des sessions ordinaires du comité de pilotage, ou il n'est pas possible de tenir une réunion des membres dans le délai imparti, le partage par e-mail peut être adopté pour consultation et prises de décision. Le président du comité communiquera la décision finale à adopter
- En situation d'urgence où il ne serait pas possible de réunir tous les membres du comité, ou en cas de situation jugé par le comité ne nécessitant pas une assemblée générale, un comité délibératif constitué par une partie des membres peut être mis en place pour prendre la décision.

Proposition de membres du Comité de Pilotage. Représentants issus des nominations par chacune des institutions suivantes :

- Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
- Représentant Adjoint Chargée de Programme PNUD (DRRP)
- Ministère auprès de la Présidence Chargé des Projets Présidentiels, de l'Aménagement du Territoire et de l'Équipement (M2PATE)
- Ministère auprès de la Présidence Chargé de l'Agriculture et de l'Élevage (MPAE)
- Ministère auprès de la Présidence Chargé des Mines et Pétroles (MPMP)
- Ministère de l'Intérieur et de la décentralisation (MID)
- Ministère de l'Économie et de la Plan (MEP)
- Ministère du Transport et de la Météorologie (MTM)
- Ministère de l'Eau, de l'Énergie et des Hydrocarbures (MEEH)
- Représentant PAGE/GIZ
- Point focal CCNUCC
- Point focal CDB
- Point focal CNUCLD
- Directeur Général de la Gouvernance Environnementale
- Directeur Général du Développement Durable
- Département Foresterie et Environnement, Ecole Supérieure des Sciences Agronomiques, Universités d'Antananarivo (ESSA-Forêts)
- Faculté des Sciences
- Fondation pour les Aires Protégées et les Biodiversité de Madagascar (FAPBM)
- Fondation Tany Meva
- GNEFM
- CNPE

---

## **XI. LISTES DES ACRONYMES**

ANCR	Auto Evaluation Nationales des Capacités à Renforcer
AHTE	Approche Harmonisée pour le Transfert d'Espèces
AME	Accord Multilatéral pour l'Environnement
BP/PNUD	Bureau de Pays du PNUD
CCCD	Cross-Cutting Capacity Development/Renforcement de Capacité Transversal
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDB	Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique
CIME	Comité Interministériel pour l'Environnement
DNP	Directeur National du Projet
DNPS	Directeur National du Projet Suppléant
FEM	Fond pour l'Environnement Mondial
GDTT	Groupe De Travail Technique
GIZ	Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
CNULCD	Conventions des Nations Unies pour la Lutte contre la Désertification et Sècheresse
MEDD	Ministère de l'Environnement, et du Développement Durable
ODD	Objectifs pour le Développement Durable
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PCNUAD	Plan-Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTA	Plan de Travail Annuel
PTT	Plan de Travail Trimestriel
RAA	Rapport d'Avancement Annuel
S&E	Suivi et Evaluation
SIGE	Système d'Information pour la Gestion de l'Environnement
SPANB	Stratégie et Plan d'Action National pour la Biodiversité
TIC	Technologie d'Information et de Communication
UGP	Unité de Gestion du Projet
WAVES	Wealth Accounting and Valuation of Ecosystem Services Global Partnership